

## 10 Faits divers &amp; Justice

Attaque au couteau contre deux Danois au village artisanal de Libreville

## Arouna Amadou persiste avoir " personnellement agi au nom de sa foi "

Styve Claudel ONDO  
MINKO

Libreville/Gabon

**Le Nigérien ayant attaqué au couteau le couple de Danois, le samedi 16 décembre courant, au village artisanal de Libreville, a été présenté au procureur de la République, mercredi dernier. Après une audition de près d'une heure dans le bureau du chef du parquet, le dossier d'Arouna Amadou a été transmis à un juge d'instruction, qui l'a écroué à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet. L'intéressé est poursuivi pour tentative d'assassinat, conformément aux articles 6 et 233 du Code pénal.**

**C'EST** vers 14h 45 que le Nigérien ayant gravement blessé Uri Golman et Helle Olsen, le couple de reporters danois en mission au Gabon pour le compte de la chaîne de télévision américaine National Geographic, est arrivé dans le bureau du premier responsable du parquet, dans le cadre de l'audition préliminaire. Invité à donner les mo-

biles de son acte au village artisanal, Arouna Amadou aurait indiqué avoir personnellement agi au nom de sa foi.

« J'ai l'habitude de laisser le mou lorsqu'on me provoque d'ordinaire. Les gens me connaissent ainsi. Mais ce qui a provoqué mon ire depuis peu de temps, c'est la décision récemment prise par les Américains de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Je ne pouvais en aucun cas rester insensible face à cette situation déshonorante pour ma religion. Aussi, fallait-il que je réagisse, en posant un acte susceptible d'attirer l'attention du monde entier sur ce que les Occidentaux font endurer au monde musulman », a-t-il dit.

Poursuivant son récit, le Nigérien, également muezzin à la mosquée de Booué, confie qu'il se serait caché pendant trois jours dans un coin de la mosquée Hassan II de Libreville. A l'insu des responsables.

Un endroit qu'Arouna Amadou aurait d'ailleurs



Photo : SCOM

**Arouna Adamou : "Mon seul regret est d'avoir entaché l'image du Gabon, terre d'hospitalité pour moi."**

montré aux Officiers de police judiciaire (OPJ) lors de la reconstitution des faits.

« A défaut de trouver les Américains à différents endroits de Libreville, j'ai décidé d'aller les traquer dans les villages artisanaux. C'est ainsi que je me suis d'abord rendu à celui jouxtant Gabon Meca, avant de me rendre au centre-ville. Là-bas, j'ai pris en filature un couple qui s'exprimait en anglais. Sans chercher à en savoir davantage, je me suis dit qu'il s'agissait de deux Américains. Aussi, ai-je sorti mon couteau pour les attaquer », raconte le mis en cause.

**SEUL REGRET** • Au moment de l'agression, le cameraman Uri Golman tenait en main une statuette en pierre de Mbougou. C'est avec cet objet qu'il aurait aussi asséné des coups sur la tête de l'Ouest-africain. Lors de l'attaque, le Nigérien reconnaît avoir prononcé les paroles "mort aux Américains", dans un premier temps. Avant de terminer par "Allah Akbar" (Dieu est le plus Grand), comme pour manifester une certaine satisfaction.

Devant le procureur de la République, Arouna Amadou aurait aussi déclaré qu'il est très respectueux des principes de l'Islam, qu'il a reçus de sa famille. « Il est hors de question que l'on regarde nos bourreaux sans réagir. Devant Allah, je puis vous assurer que j'ai agi seul, sans aucune aide quelconque », a réitéré l'ancien muezzin de Booué. Non sans ajouter que son seul regret est d'avoir entaché l'image du Gabon. Ce pays qui lui a offert l'hospitalité depuis près de vingt ans.

Sur les 38 personnes arrêtées dans le cadre de l'enquête, 29 ont été élargies après les délais légaux de garde à vue. Ce sont donc en tout 9 individus qui ont été déférés, mercredi 27 décembre dernier, devant le procureur, en même temps que le Nigérien. 7 d'entre eux sont poursuivis pour omission de porter secours - c'est-à-dire non-assistance à personne en danger -, mais elles ont bénéficié d'une liberté provisoire.

## Disparition dans la région du Ntem

## Aucune trace de Michel Essène Nguéma depuis dix jours

SSB

Bitam/Gabon

**LES** habitants de Mendome-Essabeigne, bourgade située à quelque 19 km de Bitam, en allant vers le canton Mboa'a, sont sans nouvelles d'un des leurs, Michel Essène Nguéma, un octogénaire, disparu depuis le mardi 19 décembre dernier. D'aucuns commencent déjà taxer cette "disparition de mystérieuse", étant donné que ce notable n'avait pas l'habitude

de quitter son village sans en informer préalablement les membres de sa famille. Aussi, ces derniers ne dorment-ils plus du sommeil du juste depuis ce jour sombre.

Certaines sources indiquent que le vieil homme aurait pris une destination inconnue, en se réveillant ce mardi-là. Mais ce qui s'avérerait au début comme une sortie banale pour sa maisonnée, devient petit à petit une énigme à mesure que le temps passe.

Tant et si bien que les forces de sécurité ont été



Photo : Julie Nguimbi

**La route menant à Medome-Essabeigne, le village de Michel Essène Nguéma.**

mises à contribution pour entreprendre des recherches, de concert avec les habitants du hameau. Lesquelles recherches demeurent vaines à ce jour, le vieillard n'ayant toujours donné aucun signe de vie dix jours plus tard. Les inquiétudes des proches sont d'autant plus justifiées, que Essène Nguéma n'était pas réputé comme étant un adepte des randonnées en forêt. « Il n'accepte de se rendre dans la brousse, qu'à condition que celle-ci soit à moins d'un kilomètre du domaine familial.

C'est une vieille tradition que Michel a scrupuleusement observée depuis son jeune âge », confie un parent.

Et c'est justement à cause de ce détail que les villageois ont cru bon d'alerter la police judiciaire, qui s'est saisie du dossier.

Jusqu'à hier, l'inquiétude était encore palpable parmi les habitants de Mendome-Essabeigne, car avant ce cas de disparition, deux autres ont été enregistrés au village voisin de Medoumou-Effack, sans aucun résultat pour les recherches.

## Lutte contre les stupéfiants à Mandji

## Un dealer violent écope 6 mois de prison ferme

COE (Sur les notes de JK)

Libreville/Gabon

**HORDY** Magoura Pambou, alias "Papou, Black-dibal", la vingtaine révolue, séjourne actuellement à la prison centrale de Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié. Il se serait rendu coupable de détention et d'usage de chanvre indien.

Au total, 25 bottes ont été saisies chez lui lors d'une perquisition. A ce chef d'ac-

cusation, s'ajoute aussi la menace de mort. Appréhendé, dernièrement, par les gendarmes de la brigade de Mandji, puis présenté devant le parquet, le présumé dealer a été reconnu coupable par le tribunal de Mouila. Lequel l'a condamné à 6 mois d'emprisonnement ferme et une amende de 100 000 francs. De source autorisée, c'est au niveau de la gare routière de Mandji, dans une structure commerciale, que le jeune Hordy Magoura aurait été repéré par



Photo : DR

**Les agents de la brigade de Mandji ont pris le dealer présumé en flagrant délit.**

trois gendarmes en civil. Pendant qu'il écoulait du cannabis à la sauvette. Mais, en homme averti, le suspect a le pressentiment qu'il est suivi et se serait mis sur ses gardes. Effectivement en l'approchant, l'un des pandores est subitement attaqué au couteau par Hordy. Mais plus alertes, les deux autres gendarmes vont intervenir promptement et le neutraliser. En procédant à une fouille minutieuse de ses poches, ils trouvent 15 bottes de chanvre indien.

La perquisition diligentée au domicile du présumé dealer permet aux agents de mettre la main sur 10 autres bottes de cannabis, soigneusement enfouies dans un sac. Conduit au poste pour complément d'enquête, Hordy Magoura Pambou se montre coopératif et passe aux aveux. Cette activité, bien qu'illécite, reconnaît-il, lui permet de subvenir à ses besoins. Déféré au parquet de Mouila, le présumé dealer a été placé sous mandat de dépôt.